

SURVOL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE RÉSEAU DE TLRO

Ottawa, 26 mai 2022

MANDAT DE LA COMMISSION

- L'Étape 1 de l'aménagement du réseau de train léger sur rail d'Ottawa constituait la première étape du plan de transport en commun à long terme de la ville. Cette étape englobait 12,5 km de ligne ferroviaire allant du pré Tunney jusqu'à la station Blair au moyen d'un tunnel au centre-ville pour l'exploitation de véhicules légers sur rail.
- À la suite de déraillements et de pannes ayant mené à des fermetures complètes du réseau de la Ligne de la Confédération, la province de l'Ontario a demandé la création d'une commission d'enquête.
- Le décret 1859/2021 établit le mandat de la Commission d'enquêter sur les circonstances commerciales et techniques qui ont mené aux pannes et aux déraillements de l'Étape 1 de l'aménagement du réseau de train léger sur rail d'Ottawa (le « Projet TLRO1 »).

OBJECTIF DE LA COMMISSION

Le mandat exige que la Commission se penche sur

:

- A. L'approche retenue par la Ville en matière d'approvisionnement et le contrat alloué à la suite de l'approvisionnement;
- B. Le rendement du GTR (le fournisseur retenu) en vertu du contrat;
- C. La surveillance exercée par la Ville tout au long du processus.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les travaux de la Commission sont guidés par les principes suivants :

- A. Équité :** la Commission a le pouvoir de déterminer ses propres processus. Elle le fait dans le respect des règles d'équité procédurale ainsi que du principe de proportionnalité.
- B. Proportionnalité :** la Commission doit tenir compte des coûts, de la complexité et de la rapidité d'exécution dans l'accomplissement de son mandat.
- C. Efficacité :** la Commission est tenue d'adopter des méthodes efficaces pour obtenir des preuves, interroger les témoins et tenir des audiences.
- D. Rapidité :** la Commission doit s'acquitter de son mandat promptement. Ce principe clé exige l'usage de la proportionnalité et de l'efficacité.

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI

Pour s'acquitter de son mandat, la Commission a :

- Interrogé plus de 90 témoins
- Recueilli plus de 1 million de documents
- Relevé plus de 10 000 documents pertinents
- Retenu les services d'experts en projets de partenariats publics-privés et en questions techniques se rapportant à la construction et à l'exploitation d'importants projets d'infrastructure
- Rédigé des rapports d'ensemble sur des sujets pertinents que nous publions sur notre site Web

RAPPORTS D'ENSEMBLE

- Ces rapports fournissent des renseignements sur des domaines pertinents de l'enquête. Tous les participants ont le droit de formuler des commentaires sur les rapports. Une fois achevés, ces rapports font partie du dossier de la preuve.
- La Commission a rédigé plusieurs rapports, y compris dans les domaines suivants :
 - a.** Description de l'Étape 1 du Projet TLRO
 - b.** Processus de demande de propositions
 - c.** Structure contractuelle
 - d.** Rôle joué par Infrastructure Ontario
 - e.** Origine du plan du Projet TLRO1 et supervision exercée par le conseil municipal
 - f.** Bureau de la sécurité des transports du Canada

LES AUDIENCES

- Un élément clé des travaux de la Commission consiste à tenir des audiences publiques au cours desquelles les témoins seront interrogés sous serment.
- Les participants ont le droit d'interroger les témoins pertinents.
- Chaque participant peut fournir une déclaration d'ouverture pour exposer sa position sur les enjeux. Ces déclarations seront affichées sur le site Web de la Commission.
- Nous prévoyons convoquer 40 à 50 témoins pour témoigner.
- Certains témoins seront interrogés de façon individuelle, tandis que d'autres seront interrogés en groupes.
- Les audiences auront lieu à l'Université d'Ottawa du 13 juin au 8 juillet.
- Les membres du public peuvent se rendre à l'Université d'Ottawa pour regarder les audiences diffusées en direct

GROUPES D'EXPERTS

- La Commission tiendra également des audiences au cours desquelles des groupes d'experts discuteront de différents enjeux techniques et liés à l'approvisionnement.
- Les discussions des groupes d'experts auront pour but d'examiner les questions politiques liées aux approvisionnements et contrats de partenariats publics-privés ainsi que les pratiques exemplaires pour d'importants projets d'infrastructure d'un point de vue technique et de gouvernance.
- Les groupes d'experts apporteront des points de vue diversifiés de différentes sphères de compétence.

RAPPORT FINAL

- La Commission examinera et analysera la preuve recueillie à partir de documents, d'entrevues avec les témoins, d'audiences et de discussions de groupes d'experts pour formuler ses conclusions et recommandations.
- Le rapport final contiendra les conclusions et recommandations du commissaire.
- Le rapport sera mis à la disposition du public sur le site Web de la Commission.

OTTAWA LIGHT
RAIL TRANSIT
COMMISSION

COMMISSION
D'ENQUÊTE SUR LE RÉSEAU DE
TRAIN LÉGER SUR RAIL D'OTTAWA

Merci.
DES QUESTIONS?